

**Le sénateur Grosart:** Pour faire valoir votre argument, il vous a déjà fallu employer les mots «destinés spécialement».

**M. Booth:** Oui, c'est une question d'attribution de fonction.

**Le sénateur Grosart:** Vous voulez dire que les termes sont inappropriés.

**M. Booth:** Cela s'ensuit nécessairement, voyez-vous, pour faire une distinction d'avec la Loi sur les produits dangereux.

**Le sénateur Grosart:** Pourquoi faire une distinction? Pourquoi ne pas dire: «Voici les produits dangereux» et les réunir tous sous l'empire d'une même loi? Vous direz peut-être que c'est parce que nous avons des capacités techniques différentes dans les divers ministères et que par conséquent il nous faut deux lois pour servir les gens des ministères, non pour servir le public.

**M. Bird:** Il ne faut pas oublier que la Loi sur les produits dangereux est rédigée de telle manière que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est habilité à faire des règlements pour la Partie I de la Loi également. La proposition que j'ai mentionnée tout à l'heure était qu'en raison de l'urgence que revêtent les mesures à prendre en ce qui concerne la télévision en couleur, les dispositions de la Loi sur les produits dangereux allaient servir pour le moment, au gré de notre propre initiative, de notre savoir technique et de notre compétence. La Loi serait un moyen de donner au pays le degré de sécurité que nous jugeons nécessaire. Tous les aspects techniques seront en fait référés par le ministère de la Consommation et des Corporations à la Division de la protection contre les radiations. Aucune mesure ne sera prise tant que les fonctionnaires de ces ministères n'auront pas dit que les normes, la mise en vigueur et l'opération même dont nous parlons peuvent se répartir entre les gens qui font ce travail, mais avec deux lois différentes. Ce sont les mêmes personnes.

**Le sénateur Grosart:** Mais deux ministères différents.

**M. Bird:** Non, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera celui qui prendra la mesure initiale.

**M. E. Russell Hopkins (secrétaire légiste et conseiller parlementaire):** Permettez-moi de citer la Loi sur les produits dangereux:

e) «Ministre» désigne le ministre de la Consommation et des Corporations et comprend, aux articles 9 et 10...

dont l'objet est de compléter les annexes A et B

...le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

C'est donc prévu dans la Loi.

**M. Bird:** C'est ce à quoi je faisais allusion, oui.

**Le sénateur Grosart:** Cela ne simplifie pas la tâche du profane ni même de l'avocat.

**Le sénateur Thompson:** Nous devrions vous expliquer pourquoi nous essayons de décortiquer la question. Dans un autre domaine concernant les produits dangereux, nous avons découvert qu'il y avait des règlements qui les touchaient s'ils étaient expédiés par bateau ou par avion, et non par camion. Nous l'avons découvert en posant des questions; vous nous excuserez donc, car je pense que c'est très important. En tant que profane très ordinaire, je reviens au récepteur de télévision dont on a parlé. Supposons que dans une école technique comme Ryerson l'on utilise—si ce n'est déjà le cas—un récepteur plus grand que les récepteurs ordinaires, à des fins d'enseignement. De quelle loi s'agira-t-il ici? Ce n'est pas du domaine du ministère de la Consommation et des Corporations parce qu'il s'agit d'une institution d'enseignement. Vous ne vous en occupez pas parce que l'utilisation qui vous concerne est médicale, scientifique, industrielle et commerciale. Est-ce une lacune? Autrement dit, les enfants dans les écoles seront sujets aux dangers des radiations émanant de la télévision en couleur.

**M. Bird:** Nous considérons que dans la plupart des cas les dispositifs du genre qui nous intéressent en ce moment et que nous tentons d'assujettir à la loi sont mis au point pendant une certaine période et qu'ils font l'objet de recherches et de perfectionnements sous forme d'applications limitées. Lorsqu'on constate que le dispositif fonctionne de façon satisfaisante, de nouveaux usages, plus étendus, lui sont trouvés. Comme vous l'avez noté, nous étions d'avis que pour l'avenir ce genre de terminologie nous permettrait de participer à cette première phase de la mise au point. Nous espérons qu'à ce moment nous aurons eu suffisamment d'information et de collaboration de la part des fabricants pour avoir pu éliminer les dangers de radiation.

Au moment où leur usage sera plus répandu, j'espère que les problèmes de radiations seront bien connus et auront effectivement été résolus. Il n'y a même pas besoin de faire appel à la Loi sur les produits dangereux. Le problème a été résolu. Nous avons un problème mainte-